



VILLERS BRETONNEUX

Arrondissement d'Amiens  
Département de la SOMME  
Canton Amiens 4EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION N° 06/20231005**OBJET : MODIFICATIF SUR L'AUTORISATION D'OUVERTURE DOMINICALE DU  
MAGASIN DE VENTE DE DENREES ALIMENTAIRES AU DETAIL « AUCHAN » POUR  
L'ANNEE 2023****THÉMATIQUE : 6.4 Autres actes réglementaires****(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)**

L'an deux mille vingt-trois, le **Cinq Octobre**, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Didier DINOARD, Maire.

**Présents** : MM. et Mmes : DINOARD D. – D'HEILLY P. - ARTHUR D. - RICARD M. - LELIEUR B. - LEFEUVRE M.F. - LEROUX S. – LELIEUR D'HIER L. - GUILLEMOT C. - HUYGHE P. – CRAS A. – CATTEAU S. - DEGROOTE G. - DURAND B. - FINAZ P. - VAQUEZ B. - FRANÇOIS F. – DEVILLERS T. - LAVOISIER E.

**Absents** : BLOOTACKER P. – LEFEBVRE M.

**Absents excusés ayant donné procuration** :

Mme. FOURNET M. ayant donné procuration à Mme CATTEAU S.  
M. BACQUET F ayant donné procuration à M. Sébastien LEROUX.  
M. NZEUBA E. ayant donné procuration à Mme RICARD M.  
Mme TALANDIER K. ayant donné procuration à Mme D'HEILLY P.  
Mme BRUNELLE L. ayant donné procuration à M ARTHUR D.  
Mme LAMBERT A. ayant donné procuration à M. DEVILLERS T.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

- En exercice : 27	Pour : 0
- Présents : 19	Contre : 13
- Exprimés : 13	Abstentions : 12

**DATES**

Convocation : 29/09/ 2023
---------------------------

Secrétaire de séance : Brigitte DURAND

Le Maire rappelle que par délibération en date du 06 octobre 2022, et en application des articles L.3132-26 à L3132-27-1 du code du travail, le conseil municipal, a donné un **avis favorable à la majorité** sur le projet d'ouvertures dominicales 2023 du magasin Auchan à Villers-Bretonneux, pour **les dimanches 24 et 31 décembre 2023 de 8h30 à 14h00.**

Il informe le conseil municipal que le Directeur du magasin Auchan supermarché, par lettre en date du 20 septembre 2023, sollicite une **modification des horaires d'ouverture les dimanches 24 et 31 décembre 2023, les portant à 17h00 au lieu de 14h**, ceci, compte tenu de la très forte concurrence sur l'activité de commerce alimentaire tout au long de l'année, et de l'enjeu commercial durant des périodes significatives tout au long de l'année tel que les dimanches précédents les fêtes de fin d'année, précisant qu'il serait préjudiciable pour le magasin concerné de ne pas ouvrir à la clientèle aux périodes indiquées sur l'ensemble de la journée.

Vu la demande formulée par courriers en date du 30 août 2022 et modifiée par courrier du 20 septembre 2023 du directeur du magasin AUCHAN à Villers-Bretonneux,

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu le code du travail, et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27, et R.3132-31,

qui disposent que :

« Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. **Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification** »

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la modification des horaires d'ouverture du magasin Auchan pour les dimanches 24 et 31 décembre et de porter ainsi l'autorisation d'ouverture à 17H.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 Voix Contre (ARTHUR.D ; LEROUX.S ; LELIEUR D'HIER L ; GUILLEMOT C ; BACQUET F ; BRUNELLE L ; DEGROOTE G ; DURAND B ; FINAZ P ; VAQUEZ B ; DEVILLERS T ; LAMBERT A ; LAVOISIER E.) et 12 Abstentions (DINOUE D ; D'HEILLY P ; RICARD M ; LELIEUR L ; LEFEUVRE MF ; HUYGHE P ; CRAS A ; FOURNET M ; CATTEAU S ; NZEUBA E ; TALANDIER K ; FRANCOIS F).

**DÉCIDE :**

- **D'EMETTRE un avis défavorable** sur le projet modificatif d'ouverture du magasin Auchan à Villers-Bretonneux, pour **les dimanches 24 et 31 décembre 2024 de 8h30 à 17h00,**

- **DE PRÉCISER** que les dates et les horaires seront définies par un arrêté du Maire, autorisant l'ouverture du magasin AUCHAN **les dimanches 24 et 31 décembre 2024 de 8h30 à 14h00,**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
Fait à Villers Bretonneux, le 05 octobre 2023

Le secrétaire de séance,

Brigitte DURAND



Le Maire,

Didier DINOARD



**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le**  
**et publication ou notification le**

09 OCT. 2023

09 OCT. 2023

Le Maire,

Didier DINOARD



Le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme ;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

Envoyé en préfecture le 09/10/2023

Reçu en préfecture le 09/10/2023

Publié le 09 OCT. 2023

ID : 080-218007508-20231005-06\_20231005-DE

S'LO

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.